

*La fiscalité*

[Français]

**M. Bussières:** Monsieur le président, je vais répondre au député de la même façon dont j'ai répondu à son collègue tantôt. Le député prend un cas particulier, une compagnie donnée, et dit: Il paraît que cette compagnie connaît des difficultés, et il demande quelle pourrait être la partie possible de ses difficultés qui seraient dues à un système de taxation. Eh bien, je vais dire simplement au député qu'il n'est pas possible d'en arriver et de déterminer une telle cause, et c'est simplifier ou encore fausser les faits ou distorsionner la réalité que de vouloir essayer d'établir un lien de causalité directe entre une situation qui peut être due à un ensemble assez large de facteurs, et vouloir la réduire à une seule cause. Et je lui dis tout simplement que sa question est, du fait même qu'il la pose, une distorsion des faits.

[Traduction]

**M. Blenkarn:** Monsieur le président, le ministre est au courant des difficultés de la Dome Petroleum. On en a vraisemblablement discuté au cabinet. Autrement, tout ce que les gens racontent sur l'appui que le gouvernement accorde à cette société ne serait que des radotages. Peut-être le ministre pourrait-il nous dire si le cas de cette société a été étudiée au cabinet. Pourrait-il nous dire quel effet la taxe sur les recettes pétrolières et gazières peut avoir sur les liquidités de la Dome Petroleum? Sans cette taxe horrible, le producteur primaire aurait les liquidités voulues pour payer ses comptes, il ne serait pas acculé à la faillite et n'éprouverait aucune difficulté.

[Français]

**M. Bussières:** Monsieur le président, le député peut faire des spéculations qu'il veut, et essayer d'établir les liens de cause à effet qu'il veut entre la situation d'une compagnie particulière et le régime de taxation. Je lui dis tout simplement qu'il essaie de lire dans une boule de cristal et que je ne veux pas du tout me prêter à de telles spéculations ni à ce genre d'exercice complètement futile.

[Traduction]

**M. Blenkarn:** Monsieur le président, si le ministre refuse de nous donner des précisions au sujet de Dome, de nous dire s'il imposera la TRPG à la compagnie, ou encore s'il lui fournira une aide financière quelconque pour la dépanner, peut-être nous parlerait-il par contre de l'impôt sur les recettes pétrolières supplémentaires et comment il compte l'appliquer étant donné que la province de l'Alberta a réduit ses redevances et que, de ce fait, l'IRPS pourrait augmenter les recettes du gouvernement fédéral. Ce n'est pas que les bénéfices des compagnies auront augmenté ou que les prix auront monté, mais parce que la province aura réduit ses redevances pour venir en aide à cette industrie. Le gouvernement permettra-t-il à l'industrie pétrolière de bénéficier de cette baisse ou tentera-t-il de s'en approprier une partie en imposant des taxes fédérales supplémentaires?

[Français]

**M. Bussières:** Monsieur le président, si je me souviens bien, c'est qu'au moment de l'accord qui a été négocié avec l'Alberta, le gouvernement de l'Alberta avait accepté la formule. On m'informe que des instances ont été faites auprès du ministre des Finances de la part de l'Alberta, quant à ce problème particulier et, actuellement, la demande du gouvernement de l'Alberta est étudiée par le ministre des Finances.

[Traduction]

**M. Blenkarn:** La réponse n'est pas vraiment satisfaisante. Nous sommes saisis du bill. Le ministre se propose-t-il de présenter plus tard un amendement qui visera à réduire la taxe ou le droit sur les recettes pétrolières supplémentaires pour que la taxe ou les recettes du gouvernement n'augmentent pas du fait que la province d'Alberta a abaissé les redevances à court terme pour dépanner l'industrie pétrolière?

Le ministre sait, d'après les instances que le gouvernement a reçues de la province d'Alberta, que l'industrie pétrolière est en difficulté et que sa charge fiscale est trop lourde. C'est la raison pour laquelle l'Alberta a abaissé les redevances, en dépit de ce que contenait l'accord de septembre. Pourquoi le ministre voudrait-il profiter de cette diminution de taxe pour augmenter les droits fédéraux, et où sont les amendements visant à corriger la situation?

[Français]

**M. Bussières:** Monsieur le président, comme je viens de le dire à l'honorable député, la question est soumise actuellement à l'attention du ministre des Finances de la part du gouvernement de l'Alberta, et je ne déposerai pas d'amendement se référant à cette question particulière aujourd'hui. Comme je l'ai déjà mentionné, le ministre des Finances considère actuellement la requête du gouvernement de l'Alberta.

[Traduction]

**M. Blenkarn:** Monsieur le président, si le ministre ne veut pas tenir compte de la difficulté où l'industrie se trouve, de l'aide que la province de l'Alberta lui a donnée ou du fait que l'Alberta reconnaît que l'accord de septembre était fondé sur de faux préceptes, retirera-t-il le bill dès maintenant ou remettra-t-il son étude à plus tard afin de réexaminer la situation? Manifestement, le bill a été rédigé et ces taxes ont été calculées sur la base de fortes hausses des coûts pétroliers après la signature de l'accord avec l'Alberta. En réalité, les prix pétroliers et les prix énergétiques mondiaux sont à la baisse et les compagnies productrices d'énergie sont en difficulté parce que les prix dégringolent, leurs taxes augmentent et, par la nature même de l'inflation, leurs coûts de production grimpent. Il est évident qu'elles sont en difficulté et le ministre le sait; lui et ses collègues se penchent actuellement sur les problèmes de Dome Petroleum. Retirera-t-il le bill et renégociera-t-il l'accord avec l'Alberta afin qu'il colle un peu plus à la réalité? Les taxes imposées en vertu du bill sont trop élevées pour l'industrie.

[Français]

**M. Bussières:** Monsieur le président, il est bien évident, au stade où nous en sommes, qu'il n'est pas du tout question de retirer le bill à cette étape de l'étude à la Chambre. Le député dit que c'est tout l'accord sur l'énergie qui devrait être révisé. Je vais simplement lui mentionner que, lorsque des questions sont soulevées, comme celle à laquelle il s'est référé, elles sont examinées. Cependant, il n'est pas nécessaire de retarder toute l'adoption d'une législation jusqu'à ce qu'une décision soit prise, ni même de retirer une loi. Le député connaît assez bien la pratique de la Chambre pour savoir qu'à n'importe quel moment le gouvernement peut présenter un autre projet de loi pour faire des changements, et que ceci n'empêche pas le Parlement de fonctionner. Alors je lui suggère bien humblement que nous continuions à faire l'étude du projet de loi et que, si jamais le ministre des Finances tirait certaines conclusions des